



DATE : 13/01/2014

TOUX RECENTE/TOUX PERSISTANTE:

COQUELUCHE :

recherche directe par PCR (amplification génique) recommandée JO du 15 février 2011 et applicable au 15 mars 2011 : déremboursement de la sérologie (HN40€) par la CNAM, remboursement de la PCR (B140) dans des conditions précises : toux de moins de 3 semaines, et patient non vacciné ou vacciné depuis plus de 3 ans contre la coqueluche, ou à statut vaccinal inconnu. Ces renseignements cliniques doivent donc être communiqués aux laboratoires exécutant les analyses.

